

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2024

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 058-265801944-20240411-DEL11042024\_19-DE

**Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.**

**Effectif légal : 7**

**Procurations : 2**

**Présents (10) :**

Martine Mazoyer, Vice-Présidente  
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué  
Myriam Bertrand, Conseillère Municipale  
Hervé Barsse, Conseiller Municipal  
Guillaume LARGERON, Conseiller Municipal  
Jacqueline PAsin, Administratrice  
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice  
Nathalie Gemza, Administratrice  
Roger Clay, Administrateur  
Serge Jentzer, Administrateur

**Excusés (3) :**

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer  
François Diot, Conseiller Municipal  
Gérard Ferrand, Administrateur – procuration à Jacqueline PAsin

**DEL11042024-19**

## ATTRIBUTION DU MARCHE D'ACQUISITION ET DE MAINTENANCE D'UN LOGICIEL DE GESTION DES AIDES SOCIALES

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,  
Vu le Code la commande publique,

Vu l'arrêt des évolutions possibles du logiciel fourni par la société AFI utilisé par les professionnelles du Pôle Solidarités-Insertion et, par conséquent, la nécessité d'acquérir une nouvelle solution logicielle,

Vu la consultation lancée en procédure adaptée auprès de plusieurs fournisseurs, conformément à l'article R.2123-1 du Code de la Commande publique,

Vu le budget 2024,

Considérant l'analyse des offres reçues,

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé**

– D'attribuer le marché en procédure adapté à la société *ARPEGE* [13 rue de la Loire – CS23619, 44236 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE] pour l'acquisition du logiciel *SONATE OPUS* permettant une gestion informatisée :

- De l'accueil,
- Des aides légales et de la domiciliation,
- Des aides facultatives avec notamment la saisie d'aides attribuées par différents payeurs,
- Du dispositif RSA et de l'accompagnement effectué dans ce cadre,
- Du registre nominatif plan "canicule"/plan "grand froid",
- De la veille sociale séniors,
- Des animations séniors,
- Des statistiques.

Le coût d'acquisition, d'installation et de fonctionnement s'élève à 19 278 € € qui générera un coût d'exploitation annuel de 5 184 € et de maintenance annuelle de 2 484 € TTC

Pour une opérationnalité au 01/01/2025, la mise en œuvre de la solution choisie se déclinera d'ici à fin 2024 et comprendra un accompagnement personnalisé pour l'analyse des services, le paramétrage, la reprise des données et un parcours de formation prévu par groupe pour un total de 6 jours.

– D'autoriser le Président du C.C.A.S. à signer tout document en lien avec cette décision.

Adopté à l'unanimité par 12 voix (dont 2 procurations).

**La Vice-Présidente,  
Martine Mazoyer**

